



ENDURANCE N6 LIGHT®

ENGRAIS ORGANIQUE AZOTÉ
MELANGE D'ENGRAIS ORGANIQUES AZOTÉS

AUTORISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ENDURANCE N6 est un mélange d'engrais organiques azotés étudié pour obtenir une cession azotée modulée complète. L'azote organique d'ENDURANCE N6, d'origine protéique, est dérivé de farines de viande, caractérisée par la présence d'acides aminés tels que la glycine, la proline, l'alanine, l'acide glutamique et de l'hydroxyproline, en plus du phosphate de calcium. Ces éléments sont libérés progressivement et de façon permanente dans la culture, grâce au microbiome présent dans la composante organique humifiée (fumier séché de cheval, de bovin et avicole).



Emballage : kg 25-500
Forme physique : Minipellets

Etablissements UNIMER S.p.A.

Via Salaria, Km. 145
63096 ARQUATA DEL TRONTO (AP)
Approval Number
ABP 1177UFERT2

Via Roma, 120
31020 VIDOR (TV)
Approval Number
ABP 1193UFERT2

Fabricant



Unimer S.p.A. - Via Paleocapa, 7 - 20121 Milano
ENTREPRISE AVEC SYSTÈME CERTIFIÉ PAR DNV
ISO 9001





ENDURANCE N6 LIGHT®

ENGRAIS ORGANIQUE AZOTÉ MELANGE D'ENGRAIS ORGANIQUES AZOTÉS

COMPOSITION	
N organique	6%
Carbone organique (C)	24%

AUTORISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

• **Matières premières:**

Farine de viandes, fumier séché de bétail, de chevaux et de volaille n'étant pas d'origine d'élevage industriel

PRODUIT OBTENU UNIQUEMENT À PARTIR D'ENGRAIS ORGANIQUES AZOTÉS AUTORISÉ EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

EMPLOI SUR LES CULTURES		
CULTURE	DOSE Kg/ha	EMPLOI
Horticulture	600-1000	À la préparation du terrain en pré-semis/transplantation ou post-transplantation
Vergers	600-1000	À la fin de l'hiver et du printemps
Vigne et olivier	600-800	À la fin de l'hiver et du printemps
Fraise	600-1000	En pré-transplantation

Le produit contient au moins 2 % de composants autorisés par le Régl. CE 1069/2009, ce qui en exclut l'utilisation en tant qu'aliment pour animaux.

Des fertilisants organiques ou d'amendement/il est défendu pendant au moins 21 jours après l'application de nourrir les animaux d'élevage avec des plantes herbacées provenant de pâturage.

Ne pas jeter l'emballage dans la nature.
Éviter le contact avec les yeux ou la peau.

Les produits destinés aux marchés étrangers pourraient présenter des variations de déclaration suivant la réglementation des Pays où ils seront livrés.

Maïs, sorgho	700-1000	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou en post-levée de la culture
Blé, riz et autres céréales	500-800	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou au début du tallage
Cultures industrielles, oléagineuses et protéagineuses	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou en post-levée de la culture
Herbes médicinales	600-800	À la préparation du terrain en pré-semis ou à la fin de l'hiver
Tabac	600-1000	À la préparation du terrain en pré-semis/transplantation ou en post-transplantation
Betterave	600-1000	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou en post-levée de la culture
Floriculture, plantes d'ornement et prairies	500-1000	À la reprise végétative

Les précisions faisant référence aux simples cultures sont données à titre purement indicatif et peuvent être modifiées par rapport aux besoins, aux niveaux de fertilité et aux dispositions prévues par les différentes normes.

Pour les engrais organiques et organo-minéraux il est conseillé d'enfouir légèrement le produit pour en améliorer l'action nutritionnelle.

ENDURANCE N6 LIGHT Rev. n°1 - Novembre 2023